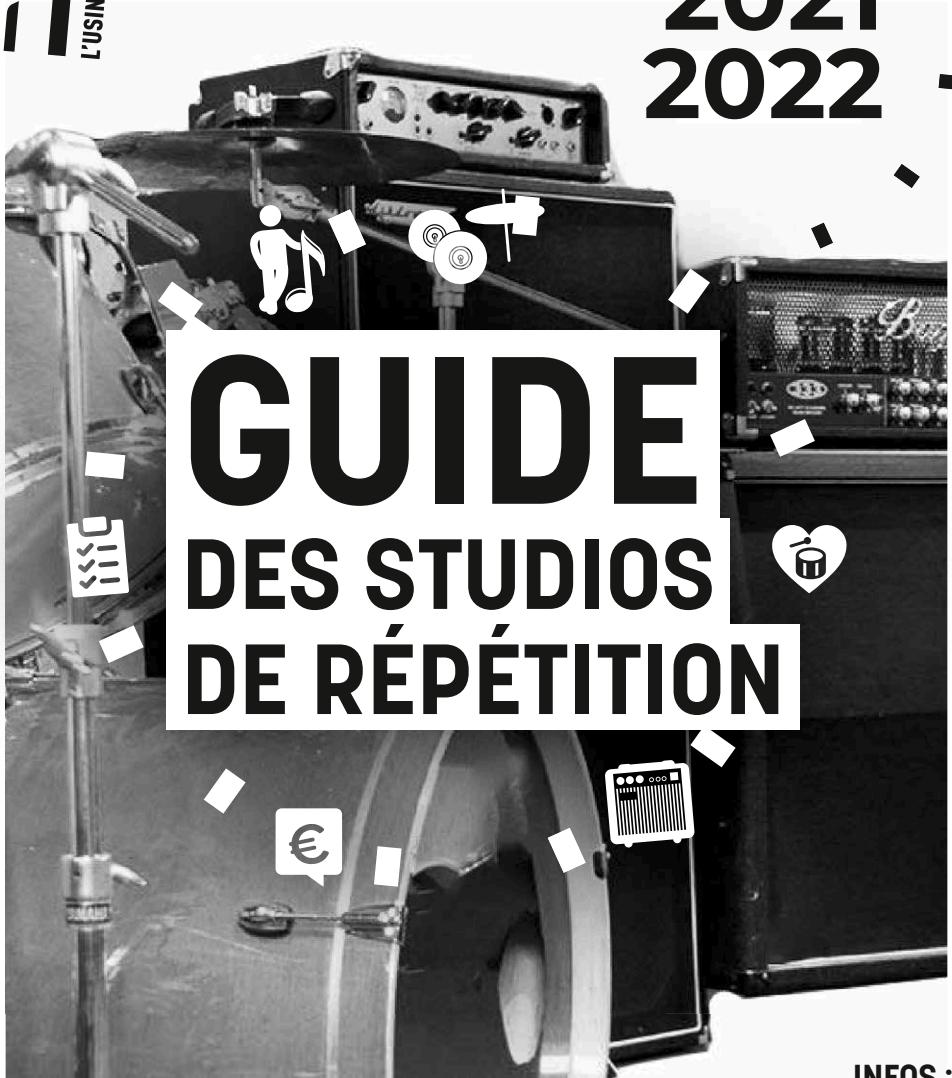


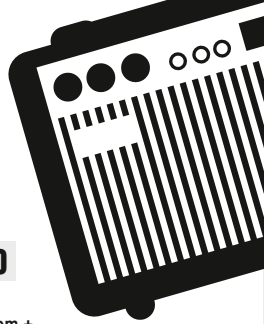
2021
2022

GUIDE DES STUDIOS DE RÉPÉTITION



INFOS :
01 30 88 89 07
studio@usineachapeaux.fr

LE MATÉRIEL



GRAND STUDIO (40 M²)

- **1 BATTERIE** Gretsch Catalina Mapple + 4 pieds perches (sans cymbales*) + 1 pied de charley
- **1 AMPLI BASSE** Ashdown (tête MAG 300 EVO II + baffle Ashdown 8x10)
- **1 TÊTE D'AMPLI GUITARE** Bugera 333
- **1 TÊTE D'AMPLI** Blackstar serie one 100
- **1 TÊTE D'AMPLI GUITARE** Peavey 6505
- **2 BAFFLES** Marshall pan coupé 1960A
- **1 SONO** (console Yamaha MG 20XU + ampli Yamaha P3500S + 2 enceintes Yamaha C115V)
- **1 RETOUR** Powerworks
- **4 MICROS** SM 58 (+ pieds + pincés + câbles)
- 1 stand pour clavier, 3 stands pour guitare/basse
- 1 platine CD

PETIT STUDIO (30 M²)

- **1 BATTERIE** Yamaha Stage Custom + 4 pieds perches (sans cymbales*) + 1 pied de charley
- **1 AMPLI BASSE COMBO** Hartke HCV VX2510
- **3 AMPLIS GUITARE COMBO** (2 Peavey Bandit 112 et 1 Blackstar HT Venue stage 60)
- **1 TÊTE D'AMPLI GUITARE** Mashall JCM 2000
- **1 TÊTE D'AMPLI GUITARE** Randall KH-1200
- **2 BAFFLES** Marshall pan coupé 1960A
- **1 SONO** (console Yamaha)
- **4 MICROS** SM 58 (+ pieds + pincés + câbles)
- 1 stand pour clavier, 3 stands pour guitare/basse
- 1 platine CD



**LES CYMBALES NE SONT PAS FOURNIES, les batteurs doivent les apporter.*

Location possible de cymbales et de jacks. 1 set de cymbales = 2 €/répèt, 1 jack = 1 €/répèt.

LE FONCTIONNEMENT

- Les inscriptions se font début septembre lors de réunions d'attribution des créneaux. La priorité est donnée aux groupes déjà inscrits l'année précédente afin d'assurer un suivi des groupes sur plusieurs années. Puis vient le tour des nouveaux groupes.
- **Avant la 1^{re} répétition**, tous les musiciens du groupe doivent impérativement s'être acquittés de leurs adhésions et cotisations individuelles auprès du pôle Ateliers ;
- Les créneaux fixes sont de 3h par semaine pour la saison en cours (septembre à juillet). Possibilité occasionnelle de prendre des

répétitions en plus (dans la limite des créneaux disponibles) sans frais supplémentaires.



Des **fiches d'état des studios** sont disponibles, vous devez **impérativement en remplir une en quittant le local.**

- En cas d'absence des régisseurs, ces fiches sont à remettre, pour le petit studio, dans la boîte à clefs (situé rue Gambetta) et pour le grand studio, dans la boîte rouge (situé à l'entrée du grand studio).
- Cela permet de gérer correctement le matériel des studios, et de répondre au mieux à vos attentes.

Pour tout renseignement concernant les studios, n'hésitez pas à demander conseil aux régisseurs. Ils sont là pour vous informer et vous conseiller.

AUTOUR DE LA RÉPÈT'

PROTOCOLE SANITAIRE



- La distanciation sociale (4 m²/musicien) nous impose un **nombre maximal de musiciens de 7 pour le grand studio, 6 pour le petit studio.**
- Les musiciens devront garder une **distance d'au moins 1 mètre entre eux** à l'intérieur du studio.
- Pause obligatoirement à l'extérieur du studio.
- Le **port du masque est obligatoire** dans l'enceinte de la MJC/CS, même en salle de répétition, exception faite pour les chanteurs.
- Une **bonnette pour micro** sera donnée à chaque chanteur qui se chargera de la laver et de la ramener à chaque répétition.
- **Pas d'invités possibles** durant les répétitions.

- Prévenir impérativement les régisseurs si essai de nouveaux musiciens.
- Une **désinfection du matériel** et une aération de la salle de 15 min. entre chaque groupe seront réalisées.
- Chaque musicien devra impérativement **utiliser le gel hydroalcoolique** mis à disposition à l'entrée des studios, en entrant et en sortant dans la salle de répétition.
- Les groupes devront impérativement prévenir le régisseur par mail en cas d'absence.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution des protocoles sanitaires dans le cadre de votre activité.

L'ACCOMPAGNEMENT



Les studios proposent un panel de **formations** pour accompagner les musiciens dans la pratique des musiques actuelles (voir avec les régisseurs).



La **prévention auditive** est au cœur de notre travail d'accompagnement, nous participons à la campagne Agi'Son et mettons à disposition des bouchons d'oreilles, proposons des **audiogrammes de dépistage** et des fabrications de **bouchons d'oreilles moulés** (de haute qualité).

Un entretien en début d'année avec les régisseurs permet de définir votre projet et vos besoins en formation pour l'année.

LE CONSEIL DES MUSICIENS



Le **Conseil des Musiciens** représente les adhérents des studios au sein de la MJC/CS. Ses membres sont choisis en début d'année lors de la soirée d'élection où tous les groupes doivent

être présents (au moins un membre de chaque groupe). Bénévoles, ils sont associés à la gestion globale des studios. Ils participent aux décisions concernant le fonctionnement des locaux : règlement intérieur, investissements...

Ils proposent et organisent les rendez-vous des studios au Café Club (environ une fois par mois) bœufs, Répèt'un peu pour voir!, Tribute to..., festival des studios. **Les réunions ont lieu environ une fois par mois** et selon les projets, par groupes de travail.



NUMÉROS D'APPELS D'URGENCE

POLICE NATIONALE : **401** | POMPIERS : **402** | SAMU : **403** | HÔPITAL : **404** | DIRECTEUR : **405**
Accessible à partir des postes de secours au 1^{er} étage pour le petit studio et dans le sas d'entrée pour le grand studio.

INFOS

TARIFS

CAUTION (PAR GROUPE)

- petit studio 250 €, grand studio 400 €.



COTISATION À L'ANNÉE (PAR MUSICIEN)

- adhésion individuelle obligatoire à la MJC/CS de 14 € ;
- petit studio, 56,65 € à 103 € selon quotient familial ;
- grand studio, 82,5€ à 150 € selon quotient familial.

RÈGLES ET COUTUMES

- Les locaux sont **non fumeurs**. On ne mange pas dans les studios. On n'y boit que de l'eau (les frites et le coca, ça colle dans les amplis). L'alcool est interdit dans l'enceinte de la MJC/CS.
- Pour un bon entretien des lieux et du matériel, nous vous demandons de **remplir la fiche d'état** du studio après chaque répétition.
 - ⚠ **3 fiches non remplies** = 1 répétition en moins !
- Vous pouvez **venir répéter en plus de votre créneau** dans la limite des créneaux disponibles. C'est surtout pour cela que nous vous demandons de prévenir le régisseur en cas d'absence.
 - ⚠ **3 absences sans prévenir** = une perte de priorité !
- En fin d'année la **remise des clefs des studios** aux régisseurs est impérative.
 - ⚠ **clefs non rendues** = perte de priorité ;
 - ⚠ **clefs perdues** = coût pris sur la caution.

VOTRE GROUPE ET LES AUTRES

- Pour un **invité musicien ponctuel**, il existe des forfaits individuels de 20 € pour 3 séances. Cette formule est renouvelable une fois par saison.
- Concernant l'**essai d'un nouveau musicien dans le groupe**, celui-ci doit faire une inscription (adhésion et cotisation) auprès du régisseur. Il a alors droit à 2 séances d'essai qui auront lieu dans les 2 semaines d'activité qui suivent la date d'inscription et la volonté d'arrêter doit être

enregistrée auprès du régisseur avant la 3^e semaine. Il pourra récupérer sa cotisation mais l'adhésion reste acquise à l'association. Les invités sont sous la responsabilité (chèque de caution) du groupe.



FERMETURE DES PORTES

Pour le respect des autres activités et la sécurité du matériel, **pensez à bien fermer les portes dès que vous entrez et sortez** (même pour quelques minutes) : pour le grand studio le sas et la porte du studio et pour la cave l'escalier et la porte du studio



RESPECT DU MATÉRIEL

SONOS/CONSOLES

- Ne jamais brancher un câble XLR (câble micro) et un câble jack sur la même tranche.
- Ne jamais être dans le rouge sur les diodes du master.
- Ne jamais rien brancher dans les jacks « INS » (insert).
- Et surtout, toujours éteindre l'ampli sono avant d'éteindre la console son.

BATTERIE

Pour la durabilité du matériel et pour le respect des musiciens, vous devez fermer (dévisser) le Charley et désenclencher le timbre de la caisse claire quand vous quittez le local. Ne jamais taper sur les cymbales sans mousses et attaches papillon. Les serrages de batterie sont à effectuer avec délicatesse.